



FOIRE AUX QUESTIONS :

**« Observer le deuxième Commandement me paraît obscur.
Comment réellement honorer le Nom de Dieu ? » 4^{ème} partie de la réponse**

Le deuxième Commandement proscrit le *faux serment*. Le Catéchisme de l'Église Catholique affirme clairement que : « *Faire un serment ou jurer, c'est prendre Dieu à témoin de ce que l'on affirme. Le serment engage le Nom du Seigneur.* » En effet, nous croyons que Dieu est la Vérité même. Nous constatons que les hommes se trompent souvent. Nous croirons alors la parole d'un homme qui prendra Dieu à témoin de la vérité de ce qu'il dit.

Invoquer le Nom de Dieu dans ces circonstances, c'est bien, c'est faire un acte de religion. On comprend alors que jurer n'est pas forcément un péché. Rappelons la différence entre jurer et le fait de dire des jurons :

- ✿ Si je dis : « Par Dieu, tu m'agaces ! », j'ai été irrévérencieux envers le Nom de Dieu, c'est un juron.
- ✿ Si je dis : « Par Dieu, je te jure que c'est vrai ! », j'ai juré et ce n'est pas forcément mal. C'est pour cela que c'est une erreur de s'accuser en confession d'avoir juré pour dire en réalité qu'on a prononcé irrespectueusement le Nom de Dieu. Ce sont deux choses bien distinctes.

Jurer n'est pas forcément un péché : pour comprendre cela, il faut rappeler les trois conditions d'un serment respectueux. Un bon serment doit être fait avec discernement, en toute vérité, en toute justice.

Avec discernement. On ne peut pas prendre Dieu à témoin à la légère. Il faut une raison suffisante. Par exemple, on peut très bien vous demander de jurer lors d'un procès. On peut également demander à des parrains de baptême de prêter serment si les registres ont été perdus. Ce serait un péché de jurer sans raison et pour des choses frivoles.

En toute vérité. Il faut exprimer la stricte vérité telle que nous la connaissons.

- ◇ Si je jure pour des choses frivoles, mais que ce que je dis est vrai, je commets un péché véniel ;
- ◇ Si je jure et que je sais que ce que je dis est faux, en toute responsabilité, je commets un péché mortel. En effet, prendre Dieu à témoin d'un mensonge est un péché très grave, c'est le *parjure*. On jure en général par mauvaise habitude et beaucoup de gens qui jurent ne font pas quelque chose d'aussi horrible que le parjure.

En toute justice. Un serment renferme une promesse.

- ◇ Si l'objet est bon, je dois l'accomplir. Par exemple, le fils aîné d'une famille peut jurer devant son père à l'agonie de prendre soin de ses petits frères.
- ◇ Si l'objet est mauvais, je ne dois pas l'accomplir. Par exemple, jurer de se venger ou de tuer quelqu'un. Dans l'évangile, le roi Hérode savait que Jean-Baptiste était un juste. Lorsque la fille d'Hérodiade, sa femme illégitime, danse devant lui, il en est ébloui et il n'hésite pas à lui dire : « Demande-moi ce que tu voudras et je te le donnerai. » Et il ajouta avec serment : « Quoi que ce soit, ce que tu me demandes, je te le donnerai, jusqu'à la moitié de mon Royaume. » Elle exigea la tête de Jean-Baptiste. Et on connaît la suite, Hérode le fit lâchement exécuter. Hérode avait prêté serment, mais il n'était pas obligé de le tenir. Il a commis un crime car il n'est pas permis de promettre par serment une chose mauvaise et se serait une nouvelle faute de l'exécuter.

Toutes ces atteintes au Nom de Dieu blessent Dieu douloureusement. Souvenons-nous de l'apparition de la Vierge Marie à La Salette le 19 septembre 1846. Les bergers, Mélanie et Maximin voient Notre-Dame assise sur un rocher, les mains sur la figure, en larmes. Pourquoi ? A cause de deux péchés graves : « Les hommes qui travaillent le dimanche » et « ceux qui mènent les charrettes ne savent pas jurer sans y mettre le Nom de mon Fils au milieu. » Marie pleure parce que les hommes jurent à la légère et qu'ils prononcent des jurons. Pourquoi ne pas offrir notre prochaine communion en réparation des parjures et des blasphèmes ? Dieu en sera consolé. (*à suivre*)

*Sœur Gabrielle du Rosaire - Petite Sœur de la Consolation du Sacré CŒUR et de la Sainte FACE
Monastère de la Consolation à Draguignan*